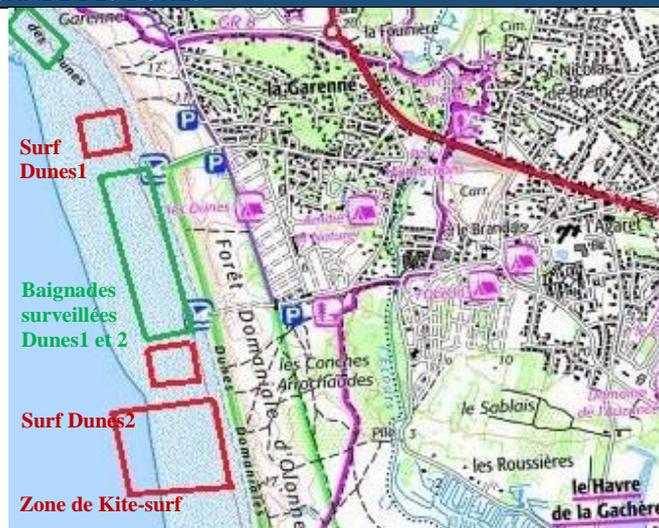


Le profil de baignade a pour but de recenser les sources de pollution susceptibles d'affecter la qualité des eaux et de définir les mesures à mettre en œuvre pour les réduire. Il définit les mesures de gestion visant à protéger la santé des baigneurs. Il définit un programme d'actions pour les collectivités ou organismes responsables des ouvrages et installations à l'origine du risque de pollution

CARACTERISTIQUES DE LA BAINNADE DES DUNES

Personne responsable de l'eau de baignade : M. le Maire de Brétignolles-sur-Mer
 Période de surveillance : du 27/06/2021 au 31/08/2021 (Dunes 1), du 03/07/2021 au 31/08/2021 (Dunes 2)
 Heures de surveillance : de 11h30 à 19h
 Activités : 2 zones de baignade surveillées (Dunes 1 et Dunes 2), surf, kite surf
 Ecoles de surfs, points non permanents de vente à emporter
 Animaux interdits y compris les chevaux du 1^{er} juin au 30 septembre



QUALITE DE L'EAU DE BAINNADE

Année	2017	2018	2019	2020
Classement directive 76/160/CEE	A	A	A	A
Classement directive 2006/7/CE	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent

Aucun épisode de contamination et aucune fermeture de baignade ces 4 dernières années

INVENTAIRE DES SOURCES DE CONTAMINATION ET DE POLLUTION

Principales sources de pollution :

Source la plus importante :

Postes de relevage des eaux usées en situation accidentelle (surverse)

Sources mineures :

Rejets d'eaux pluviales lors de pluies de forte intensité

Activités estivales

Déjections animales (domestiques et sauvages)

Légende

-  Bande de 1km
-  Zone d'influence de la plage du Marais Girard
-  Poste de relevage
-  Fosse



ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE

➤ **MISE EN PLACE DE MESURE DE PROCESSUS D'ALERTE ET DE GESTION ACTIVE EN CAS DE POLLUTION**

- Tenue d'un cahier de baignade : observation et analyse des événements
- Réalisation de campagne de mesures complémentaires lors des événements pluviaux intenses
- Assainissement collectif : poursuite des contrôles de branchements et suivi des postes de relevage
- Contrôles renforcés sur la présence d'animaux domestiques

En cas d'observation d'une pollution et pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la mairie de Brétignolles sur Mer (02.51.22.46.00)